

Département du Calvados  
Arrondissement de Bayeux  
Canton de Courseulles-sur-  
Mer

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 octobre 2021**

Commune d'ASNELLES

**Convocation** : 01.10.2021

**Affichage** : 01.10.2021

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 14 – Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le 11 octobre à 20h35, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Étaient présents :

M. Alain SCRIBE, M. Christian AUBERT, M. Jean-Claude CORNET, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Étaient absents :

Mme Véronique BOUTEILLER a donné pouvoir à M. Jean-Claude CORNET,  
Mme Marion HOTTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne LAMANDÉ,  
Mme Aude LELIÈVRE a donné pouvoir à M. Alain SCRIBE.

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter trois délibérations : la décision modificative pour la facture INFORMATIQUE PEOPLE, la décision modificative pour les factures BERGER-LEVRAULT, et la délibération pour le Noël des enfants. Les trois ajouts sont acceptés à l'unanimité des votants.

---

**2021-51 : Validation de la convention entre la commune et STM pour la mise à disposition des bâtiments du CLNA**

Monsieur le maire rappelle que la communauté de communes Seules, Terre et Mer, prenant la compétence sportive, va financer les travaux d'agrandissement du

C.L.N.A. (montant approximatif : 400000 €), mais la commune qui met les locaux à disposition de Seules Terre et Mer, restera propriétaire des bâtiments et cédera les loyers perçus à l'intercommunalité. Monsieur le maire et Madame Evelyne Lamandé, adjoint en charge de l'urbanisme, donnent des précisions quant à ces travaux qui concernent une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup>.

La validation de la convention entre la commune et STM est acceptée à l'unanimité des votants.

### **2021-52 : Choix des entreprises pour les travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments abritant le cabinier infirmier**

Les bâtiments abritant le cabinet infirmier n'ayant pas été rénovés depuis leur construction, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux d'isolation et de rénovation.

Après étude des devis reçus, ont été retenus ceux de :

- LC Rénovation (artisan d'Asnelles) : 14 196,21 € HT
- Entreprise Piquet : 53 759,46 € HT
- Bessin Élec (artisan d'Asnelles) : 5 931,35 € TTC

Soit un total de 73 887,02 € HT.

Compte tenu des subventions (30 936,80 € - Dotation de l'État - et 28 000,00 € - Département), il restera à la charge de la commune une somme de 14 950,22 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

### **2021-53 : Demande de subventions pour le projet de requalification et de valorisation du cœur de bourg et de sa traversée par la RD 514**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 7 avril 2021, a procédé au choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la place Sir Alexander Stanier et des abords de la RD 514 à la suite d'un marché public publié le 15 décembre 2020 : le lauréat est le groupement de maîtrise d'œuvre ZENOBIA, ARCADE et ECR Environnement.

Des réunions de concertation ont été organisées pour échanger autour d'esquisses réalisées par la maîtrise d'œuvre, avec

- les partenaires, services de l'État, de la Région, du Département, le 8 juin 2021,
- les habitants d'Asnelles, le 21 juin 2021,
- les commerçants, le 13 septembre 2021.

Tenant compte des diverses remarques recueillies lors de ces rencontres, un dossier d'avant-projet a été élaboré par la maîtrise d'œuvre et présenté le 28 septembre 2021 aux partenaires, services de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté de communes, qui ont exprimé leur intérêt pour le projet.

Le projet concerne un aménagement global de la place Sir Alexander Stanier, de la traversée du village et de la nouvelle portion de la vélo maritime, pour un montant de 1 323 471 € HT. La vélo maritime reste à la charge du Conseil Départemental, et la bande roulante de la RD 514 à celle de l'Agence Routière Départementale.

Monsieur le maire détaille le budget prévisionnel de l'opération. Le reste à charge de la commune, après obtention des subventions, est estimé à 20% du coût HT, soit 264 694 €, qui seront répartis sur les budgets 2021-2022 -2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le maire à

- Arrêter les modalités de financement et demander des aides financières pour la réalisation du projet auprès des différents partenaires,
  - o à l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
  - o à l'Union européenne (LEADER)
  - o au Conseil départemental (Aide aux Petites Communes Rurales – Amendes de police)
- Engager les dépenses
- Réaliser le projet

#### **2021-54 : Approbation du bail de location du logement du 1, rue de la Poste et de son attribution à Monsieur Thierry VIEL**

Vu la demande de résiliation du bail du logement individuel de la poste faite par lettre recommandée en date du 25 juin 2021 par Madame et Monsieur LATUR,

Vu la demande faite par Monsieur VIEL, le 5 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal

- Autorise Monsieur le maire à signer un bail et tout document y afférent pour la location du logement, 1, rue de la Poste, avec Monsieur Thierry VIEL, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, en l'Étude de Maître Garnier, notaire à la S.C.P. des Notaires, 45, rue de Bretagne, à Bayeux

- Fixe le loyer mensuel à 610 €

- Décide que l'encaissement des loyers sera fait par l'Étude de Maître Garnier, à la S.C.P. des Notaires, 45, rue de Bretagne, à Bayeux, Étude régulièrement mandatée à cet effet.

Cet encaissement fera l'objet d'un versement d'honoraires par la commune à l'Étude ci-dessus désignée, dépense imputée à l'article 6226 (Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires).

L'état des lieux établi par l'Étude de M<sup>e</sup> Garnier témoigne d'une vétusté légitime après dix-huit ans d'occupation. Il y a donc lieu de procéder au remplacement d'un volet de « vélux » au premier étage, et d'effectuer certains travaux au rez-de-chaussée. Divers achats (évier, caisson, robinetterie...) s'avèrent nécessaires pour un montant d'environ 800 €.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des votants d'autant que M. Viel s'engage à effectuer lui-même les travaux de remise en état.

#### **2021-55 : Approbation du rapport de la CLECT concernant les attributions de compensation**

L'attribution de compensation est de 236 269,00 € jusqu'à la fin de l'année 2021 et sera de 233 620,31 € à partir de janvier 2022. Les dépenses du PLUi s'élèvent à la somme de 2648,69 € par an, et ce pendant 10 ans.

Le conseil municipal approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de communes Seules Terre et Mer du 15 septembre 2021 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun).

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### **2021-56 : Approbation des devis concernant l'achat de matériel informatique suite à l'attaque virale sur le système informatique**

Compte tenu de l'attaque virale sur le système informatique de la mairie et de la vétusté de l'unité centrale du bureau de l'accueil, il s'avère nécessaire d'acheter une nouvelle unité centrale ainsi qu'un routeur Wifi.

La décision de ces achats d'un montant de 1030,00 € TTC (installation et configuration incluse) est votée à l'unanimité moins une voix (M. Alain Scribe) par le conseil municipal.

#### **2021-57 : Approbation des devis concernant l'installation d'un nouveau progiciel et le renforcement de la capacité de stockage (I-Cloud)**

Compte tenu de l'attaque virale sur le système informatique de la mairie, il a fallu faire appel à la prestation de Berger-Levrault pour la réinstallation des logiciels (Paie, État civil, Élections, Gestion financière) pour un montant de 840 €. Il a été également nécessaire de souscrire à un I-Cloud de 40Go compte tenu de l'accroissement des dématérialisations et afin de sécuriser les données, toujours auprès de Berger-Levrault pour un montant de 568,00 €.

La décision de cet achat d'un montant de 1408,00 € TTC (installation incluse) est votée à l'unanimité moins une voix (M. Alain Scribe) par le conseil municipal.

#### **2021-58 : Définition du coût de location du barnum communal**

Cette décision relative au coût de location du barnum communal est reportée à un conseil municipal ultérieur.

#### **2021-59 : Décision modificative dans la section investissement du BP 2021 concernant une facture INEO**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 1506,00 € pour régler la facture de INEO concernant la dépose de 3 bornes lumineuses et la pose d'un candélabre dans La Venelle, émise à l'article 21538 - Autres réseaux. Ce transfert de la somme de 1 506,00 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 021 - Immobilisations corporelles - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer la somme de 1506,00 € du chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - au 021 - Immobilisations corporelles - et à l'article 21538 - Autres réseaux.

### **2021-60 : Décision modificative concernant une facture de la SAUR**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 2 473,98 € pour régler la facture de 8 742,60 € de la SAUR concernant la facturation de la prestation du 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour le contrôle du bon fonctionnement du poste de relèvement d'Asnelles, hydrocurage préventif du réseau et auto-surveillance de la lagune, émise à l'article 61523 - Voies et réseaux. Ce transfert de la somme de 2 473,98 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 061 - Services extérieurs - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer la somme de 2473,98 € du chapitre 067 - Charges exceptionnelles d'investissement - au 061 - Services extérieurs et à l'article 61523 - Voies et réseaux.

### **2021-61 : Décision modificative concernant un reversement à Bayeux Intercom**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 1311,26 €, pour régler le reversement à Bayeux Intercom concernant la convention de déversement des eaux usées et pour prendre en compte le déficit de 591,14 €, émise à l'article 658 - Charges diverses de la gestion courante. Ce transfert de la somme de 1 902,40 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 065 - Autres charges de gestion courante - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer la somme de 1902,40 € du chapitre 067 - Charges exceptionnelles - au 065 - Autres charges de gestion courante - et à l'article 658 - Charges diverses de la gestion courante.

### **2021-62 : Décision modificative concernant le paiement de la facture BIO-HABITAT**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 31000,00 €, pour régler la facture de 29 928,00 € de BIO-HABITAT concernant l'achat d'un mobil-home « CAPUCINE » pour le camping municipal, émise à l'article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions. Ce transfert de la somme de 31 000,00 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 021 - Immobilisations corporelles - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de transférer la somme de 31000,00 € du chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - au 021 - Immobilisations corporelles - et à l'article 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

### **2021-63 : Signature d'une convention avec DECLALOC concernant la gestion des taxes de séjour à l'initiative de STM et de l'Office de tourisme intercommunal**

Le Conseil Municipal décide d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations

obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que d'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados Attractivité, en lien avec la communauté de communes Seules Terre et Mer (coût d'installation pris en charge par Calvados Attractivité et frais de maintenance par la communauté de communes STM), par la signature d'une convention de partenariat. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise la communauté de communes Seules Terre et Mer à faire une demande d'ouverture du service DECLALOC pour la commune et à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme DECLALOC, à des fins statistiques, et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### **2021-64 : Demande de remboursement sur le budget du camping**

Monsieur le maire présente la demande de remboursement de As-Roto-Sports domicilié à BLOIS (41000), d'une somme de 98,50 € pour la réservation de 2 chalets pour le week-end des 2 et 3 octobre 2021 au camping municipal suite à l'annulation de la réservation au centre de plongée d'Asnelles « Léo Lagrange » en raison des conditions atmosphériques.

Il est décidé à l'unanimité de lui rembourser cette somme de 98,50 €.

#### **2021-65 : Remplacement de Monsieur Didier WILLEM, agent d'entretien au camping, en fin de contrat**

Le contrat de M. Didier Willem, agent d'entretien au camping municipal, se terminant le 15 octobre 2021, le conseil municipal accepte à l'unanimité que M. le maire recherche une autre personne pour l'an prochain.

#### **2021-66 : Devis concernant le changement d'une porte dans l'immeuble du 14, rue de Southampton**

Deux devis ont été proposés par LC Rénovation (artisan d'Asnelles) :

- Porte en partie vitrée avec volet roulant électrique : 1577 €
- Porte en partie vitrée avec volet roulant manuel : 1308 €

À l'unanimité des votants, le devis de 1308 € est accepté.

#### **2021-67 : Demandes d'aide financière**

##### 1<sup>ère</sup> demande :

Sur la sollicitation de M. le maire, Mme Maryse Monnier, adjoint en charge des Affaires sociales, présente la demande d'assistance d'une personne demeurant à

Asnelles, qui connaît de réelles difficultés financières et qui ne peut régler sa facture d'électricité d'un montant de 507,66 €.

Après échange entre les conseillers municipaux, il est décidé à l'unanimité des votants moins une voix de lui accorder une aide de 300 €, somme qui sera directement versée à son fournisseur d'électricité.

#### 2<sup>e</sup> demande :

Sur la sollicitation de M. le maire, Mme Maryse Monnier, adjoint en charge des Affaires sociales, présente la demande d'aide d'un couple demeurant à Asnelles pour sa fille qui souhaite faire la formation du BAFA afin de pouvoir travailler auprès des enfants. Après échange avec les conseillers, M. le maire propose d'inviter ce couple à faire des demandes auprès des Conseils Départementaux et Régionaux ainsi qu'auprès de la CAF.

Selon l'aide qui sera accordée, le conseil municipal suggère à l'unanimité d'étudier à nouveau cette demande d'aide.

#### **2021-68 : Demande de subvention de la Banque Alimentaire du Calvados**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, regrette que la demande de subvention pour l'année 2021 en faveur de la Banque Alimentaire du Calvados soit si tardive, et invite la Banque Alimentaire du Calvados à renouveler sa demande au début de l'année 2022.

#### **2021-69 : Demande d'une place dans le nouveau cimetière**

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande d'un ancien couple d'Asnellois d'être enterré au cimetière d'Asnelles.

Compte tenu du nombre très restreint de places encore disponibles dans le nouveau cimetière, le conseil municipal invite ce couple à renouveler sa demande lorsque le nouveau cimetière sera agrandi.

#### **2021-70 : Acceptation d'un don**

Un Asnellois souhaite faire un don à la commune d'un montant de 100 €.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

#### **2021-71 : Décision modificative concernant le paiement de la facture INFORMATIQUE-PEOPLE**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 1030,00 € pour régler la facture de 1030,00 € d'INFORMATIQUE-PEOPLE concernant l'achat d'une nouvelle unité centrale ainsi qu'un routeur Wifi pour la mairie, émise à l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique. Ce transfert de la somme de 1030,00 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 021 - Immobilisations corporelles - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide de transférer la somme de 1 030,00 € du chapitre 023 -Virement à la section d'investissement - au 021 - Immobilisations corporelles - et à l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique.

### **2021-72 : Décision modificative concernant le paiement des factures BERGER-LEVRAULT**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 1408,00 € pour régler les factures de 1408,00 € de BERGER-LEVRAULT concernant la réinstallation de nos logiciels (Paie, État civil, Élections, Gestion financière) pour un montant de 840 et un I-Cloud de 40Go pour sécuriser les données pour un montant de 568,00 €, émise à l'article 2183 - Matériel de commune les bons d'achats destinés aux enfants âgés de moins de 12 ans, d'une valeur de 16 €, à laquelle les parents peuvent abonder à hauteur de 9 € maximum, les achats pouvant être effectués au Centre Leclerc de Bayeux, aux rayons « Jouets » et « Espace culturel ».

La proposition du maire qui rappelle la date de l'Arbre de Noël (dimanche 19 bureau et matériel informatique. Ce transfert de la somme de 1408,00 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2021 au chapitre 021 - Immobilisations corporelles - étaient insuffisants.

Après avoir délibéré, le conseil décide de transférer la somme de 1408,00 € du chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - au 021 - Immobilisations corporelles et à l'article 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique.

### **2021-73 : Noël des enfants de la commune**

M. le maire propose au conseil de reconduire les bons d'achats destinés aux enfants de la commune pour Noël d'une valeur de 16 euros à laquelle les parents peuvent abonder à hauteur de 9 euros maximum, les achats pouvant être effectués au Centre Leclerc de Bayeux aux rayons « Jouets » et « Espace culturel ».

L'arbre de Noël se déroulera le dimanche 19 décembre 2021 à la salle des fêtes à partir de 15h00. Un spectacle, un goûter seront offerts avant la distribution des cadeaux.

Les propositions du maire sont acceptées à l'unanimité des voix.

### **Informations du maire**

- Le rapport des activités de Seules Terre et Mer pour l'année 2020 est disponible en mairie.
- Madame Clotilde Samson a adressé à la mairie un courrier pour faire part de son départ d'*Ouest-France* et de son recrutement par Seules Terre et Mer, et pour remercier la municipalité de l'accueil qu'elle lui a toujours réservé.
- L'association de la Gymnastique volontaire de Saint-Côme/Asnelles qui vient de cesser ses activités, remercie la commune d'Asnelles pour avoir mis à sa disposition la salle des fêtes.

- La propriétaire d'un véhicule qui avait indûment rechargé sa batterie à partir d'une prise électrique à l'Espace Maurice Schumann, a fait un don de 10 €.
- Une convention entre la commune d'Asnelles représentée par son maire, M. Alain Scribe, et Seules Terre et Mer représentée par son président, M. Thierry Ozenne, a été signée pour renouveler le contrat de M. Anthony Beaune, qui conduit le car scolaire.
- L'association LACA a adressé à M. le maire un courrier en remerciement de ce qui a été fait par la commune pour la brocante du 5 septembre dernier.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 22 heures 55.

Asnelles, le 14 octobre 2021

Le Maire, Alain SCRIBE

  
